

Avignon, le 03/02/2023

COMPTE RENDU DU CSAL DU 02/03/2023

Ce jeudi 2 février s'est tenu un Comité Social d'Administration Local (CSAL) avec comme sujet principal le chantier de la Cité Administrative (organisation dont le télétravail sous toutes ses formes, restauration, parking) plus connu sous sa référence budgétaire « P348 ».

Nous sommes venus avec toutes nos questions. Force est de constater que malgré la proximité du démarrage du chantier, toutes les réponses n'étaient pas au rendez-vous.

S'il faut admettre que plusieurs sujets relèvent d'une décision de la Préfecture, les marges de manœuvres internes à la DDFIP laissent dubitatifs, voire inquiets.

Suite aux 3 (premières ?) semaines de retard, le mois référence pour le démarrage du chantier est février 2023. Pour les services de la DDFIP, s'ensuivront 16 mois de b....l plus ou moins organisé, c'est selon.

La demande formulée par une autre OS sur la constitution d'une commission de sécurité pendant les travaux (incluant les sapeur-pompier) aurait pu s'avérer intéressante si ce n'est que ladite commission s'occupe essentiellement des lieux recevant du public).

Toutefois, cela ne libère pas l'employeur de ses obligations et la DDFiP ou la Préfecture devra présenter aux représentants du personnel un Plan de Prévention adapté.

Le budget alloué ne permettant, au mieux que d'opérer des travaux structurants, un tas de « menus travaux » comme la peinture murale seront financés sur les budgets particuliers de la DDFiP et seront exécutés après le passage des entreprises du chantier P348, « pour ne pas retarder ce programme » (qui soit-dit en passant a déjà 2 ans dans la vue...).

Notre position a été archi-claire : **les agents ne doivent rejoindre leur bureau définitif qu'une fois tous les travaux complètement achevés**, en particulier concernant la peinture dont l'émanation odorante peut être plus ou moins tolérée...

ACCESSIBILITE DES LOCAUX EN CHANTIER :

Les zones en chantier n'étant pas accessibles aux personnes extérieures, et l'Administration ne déménageant pas les armoires de documentation « vivante » pour une simple raison financière, chacun sera prié de prendre avec lui son nécessaire de travail urgent lorsqu'il sera viré de son bureau actuel. L'essentiel de la documentation « vivante » restera là où elle est actuellement et ne sera déménagée que pour rejoindre les bureaux-cibles. Les agents seront donc gracieusement

autorisés à venir chercher certains vendredi après-midi les urgences de la semaine ou de la quinzaine suivante en zone-chantier. On verra au paragraphe suivant que le télétravail à haute dose va venir pimenter ce dispositif.

Malgré toutes les remarques venant de l'ensemble des élus du personnel, la Direction est restée sur ses positions. Cela montre le degré de manque de connaissance de la réalité de nos métiers : pièces de recouvrement (particuliers, professionnels, amendes, SPL), document nécessaire pour traiter le dossier d'une personne à l'accueil...etc...

Considérant que l'Administration semble plus près de ses sous que de ses obligations légales, nous conseillons aux agents de faire de même : ne vous prenez pas la tête avec ce qui ne relève pas de votre responsabilité !!!!

Et comme si tout ça n'était pas assez compliqué, la portabilité des numéros de téléphone ne sera effectuée qu'exceptionnellement, autrement dit ça va être un peu compliqué pour les contribuables ou les collègues de nous joindre...

Des téléphones portables vont être distribués après recensement des besoins auprès des chefs de service ; l'histoire ne dit pas s'il y en aura assez pour tout le monde et si leurs numéros seront référencés dans l'annuaire.

En résumé, t'auras plus ton bureau, t'auras plus tes collègues, t'auras plus tes dossiers et t'auras plus ton téléphone. Te resteront tes larmes et beaucoup de patience...

Nous avons mis l'accent également sur l'attention qu'il est nécessaire de porter aux personnes à mobilité réduite sur plusieurs points : les cheminements, l'encombrement de ces cheminements, la fiabilité des ascenseurs, etc....

TELETRAVAIL:

Non, la DDFIP de Vaucluse n'oblige personne à faire de télétravail à haute dose (c'est vrai qu'elle aurait pu faire encore pire...), mais les conditions de travail vont être si dégueulasses que vous allez certainement préférer télétravailler.

Pour cela 2 possibilités : soit télétravailler à votre domicile (jusqu'à 3 jours selon le cas) sur la base d'un conventionnement lié à la durée des travaux, soit travailler dans des locaux dédiés à l'Hôtel des Finances de Carpentras, à celui d'Orange ou encore au SGC de Monteux.

La première possibilité est bien connue des agents, la deuxième beaucoup moins. Ainsi, contrairement aux quelques autorisations qui ont été accordées par le passé, la journée de travail en « tiers-lieu » se fera avec pointages (horaires variables) ; de plus, sur notre demande, les agents en tiers-lieu à Carpentras pourront bénéficier du conventionnement avec le restaurant « le Comptoir » ; rien pour Orange ou Monteux (« trop compliqué ») !

Les postes de travail en tiers-lieu étant limité, il faudra au préalable réserver son ou ses jours pour pouvoir en bénéficier.

Il n'y aura pas double-écran systématique, mais les demandes éventuelles seront étudiées au cas par cas par la Direction avec l'appui de la CID.

Avec le nombre d'agents en télétravail, ce sera cocasse d'aller chercher les dossiers dans les zones chantiers...

Et cerise sur le gâteau, les éventuels frais de déplacements pour les tiers lieux ont été catégoriquement exclus par la direction : faut pas pousser hein, les tiers lieux ont été mis en place pour rendre service aux agents, on va pas leur filer du pognon en plus.

Une petite mise au point sur le sujet a bien évidemment été faite par Solidaires, le télétravail et le travail en tiers lieu sont des modes de travail dégradés dès lors qu'ils sont imposés, et ne sont pas mis en place pour le confort des agents. Alors effectivement, faut pas pousser !!!

CHANTIER, ON SAIT QUAND CA COMMENCE....

Concernant le cas particulier du siège du SIP SUD VAUCLUSE à Avignon, nous avons alerté sur l'utilisation de 4 box de réception du public : il faut qu'ils soient complètement sécurisés et respectueux de la confidentialité, donc à nouveau fermés et opacifiés (par rapport au public).

En revanche, le code du travail n'autorise pas à transformer en bureaux une zone dépourvue de lumière naturelle directe : la future salle de réunion restera donc une salle de réunion.

Au vu de l'emm...ement occasionné (plus ce que l'on va découvrir au fur et à mesure (coupures électriques ou autres joyeusetés), nous avons bien précisé à la Direction qu'il ne s'agira pas, ni sur le moment, ni au moment de la notation de mettre la pression ou de faire payer aux agents le travail qui n'aurait pas pu être assuré.

Apparemment, le Directeur a anticipé et l'a déjà évoqué lors du dialogue de gestion avec la Délégation Interrégionale.

RESTAURATION :

Le RIA sera fermé à partir de mars-avril 2024 pour une durée d'au moins 6 mois. Une solution de restauration collective doit être trouvée par l'employeur.

Le marché tenu par le prestataire actuel (la société Ansamble) doit être soumis à un nouvel appel d'offre. Le cahier des charges prévoit que les candidats doivent apporter une solution à cette situation inédite. Cela pourra être la vente de plateaux-repas froids ou chauds (mais où ira-t'on manger, vu qu'on va déjà courir après les bureaux disponibles pour y bosser ?), la mise en place d'un grand barnum au milieu de la cour (un cirque au coeur d'un cirque, quelle belle idée...), mais ce serait au prix de la neutralisation d'un nombre encore plus grand de places de parking.

Si rien n'est possible, restera la possibilité en derniers recours des tickets-restaurant, qui sont financés pour moitié par les agents, dont la valeur faciale ne permettra jamais de déjeuner convenablement, et tout ça, pour environ 450 agents (bonjour le boulot pour le service des RH qui s'occupera de cette gestion supplémentaire...).

Bref tout cela est bien flou à cette heure. Une chose est sûre en tous cas, l'hypothèse des indemnités de repas (déjà mis en place au début de la crise COVID) a été catégoriquement balayée !

On ne sait pas exactement ce qu'accepte la direction, on sait en revanche ce qu'elle refuse.

PARKING :

La Cité dispose d'environ 240 places (170 dans la Cité + 70 à la Gare routière).

Environ 70 places seront neutralisées par le chantier et une centaine sera réservée pour les véhicules de service et les véhicules personnels utilisés pour le service (en particulier vérificateurs, géomètres, huissiers ...).

Les places attribuées sur le critère du handicap resteront également prioritaires.

Partant de là, les agents ayant une place sur le critère d'éloignement géographique ou socio-familial (essentiellement pour les enfants) verront ce quota réduit avec une règle simple : premier arrivé, premier servi ! Magnifique...

Rappel : il y a encore des places disponibles sur le site de Chabran (Préfecture). Ce sera la Préfecture qui tranchera sur les décisions à prendre en la matière.

Vous l'aurez compris, on nous promet à demi-mots une certaine vision de l'Enfer. Ce sera à nous, collectivement, de ne pas laisser la Direction dépasser les «Bornes» du tolérable.

QUESTIONS DIVERSES :

Travaux Cavaillon – installation du PCRCP :

Les travaux structurels vont se dérouler selon le planning prévu. Un budget de 1million d'euros pour étanchéfier le toit, mettre des panneaux photovoltaïques et changer la chaudière à gaz pour une centrale réversible.

En revanche, les travaux pour installer le PCRCP auront au moins 2 mois dans la vue. Le regroupement de l'ensemble du PCRCP reste tout de même prévu avant le fin 2023 (affectation administrative [TAGERFIP] au 1^{er} septembre).

En 2024, la réflexion de la Direction portera sur l'opportunité de permuter les locaux du SIP avec ceux du SIE.

Travaux-déménagement APT :

On reste sur le projet de transfert de tous les agents en poste à Apt (SIP et antenne SIE) dans les locaux de l'ancien EDES. Ce transfert nécessitera quelques travaux, notamment de câblage informatique. Le déménagement devrait se faire vers l'été.

Services sociaux :

Une nouvelle déléguée des Services Sociaux a été nommée : Stéphanie Hérodet qui arrive de la DDPP (cf publication sur Ulysse 84 ce jour).

En revanche, pour l'instant, pas de médecin du travail en perspective. En cas de nécessité, il faut solliciter le service RH qui fera intervenir la Médecin-coordinatrice de Marseille.

« Fond Cadre de Vie au Travail » :

La question a été posée sur un bilan de l'utilisation du budget. Réponse sera faite lors du prochain CSAL (14 février en 2ème convocation de celui-ci). Les plantes vertes n'ont qu'à bien se tenir !!

Cadastre :

Enfin, l'attention de la Direction a été demandée sur le service du SDIF (applicatifs inopérants, problèmes sur d'autres, sous-effectifs accentués avec la TAM, etc.).

Vos élus qui ont siégé à ce CTL :

Laurent DERBES

Delphine JORDA

Lucie DJELLAL

Jean-Marc KOPP

Valérie KABORE

Christine ALESSANDRELLI

Stella PAULET